



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 10 janvier 2022, le Conseil municipal de Belcourt a adopté le règlement suivant **RÈGLEMENT # 171-22 CONCERNANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.**

Le règlement mentionné ci-haut est déposé au bureau de la soussignée au 219, rue Communautaire où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau soit de 9 h à 16 h, les mardis, mercredis et jeudis et qu'il entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Belcourt, ce 11^e jour du mois de janvier 2022.

Nathalie Lizotte

Directrice générale

Greffière-trésorière